

APPEL A PROJETS INCUBATEUR 2022



LE PHILANTHRO-LAB

Rejoignez les programmes « Accélération » & « Émergence philanthropiques »

Table des matières

A propos du Philanthro-Lab.....	3
L'incubateur et la démarche d'accompagnement	4
Le contenu de l'accompagnement.....	6
Engagement du Philanthro-Lab	6
Engagement des incubés	6
Calendrier	7
Règlement	8

A propos du Philanthro-Lab

« Parce que donner rend meilleur et plus heureux, nous pensons que démocratiser le geste philanthropique peut aider à transformer positivement notre société. Demain soyons tous philanthropes, et doublons le nombre de Français philanthropes d'ici 2025 ! »

Karine & Philippe Journo, Fondateurs du Philanthro-Lab

Au Philanthro-Lab : tous philanthropes !

Le Philanthro-Lab, premier lieu dédié à l'essor de la philanthropie, a ouvert ses portes en 2020. Inauguré à l'automne 2021, ce lieu de vie, ouvert à tous, poursuit une ambition inédite : favoriser le rayonnement de la philanthropie et contribuer à passer de 15% de philanthropes en France aujourd'hui, à 30% en 2025.

Né à l'occasion de la consultation internationale « Réinventer Paris » lancée par la Ville de Paris, le Philanthro-Lab est un concept innovant et inédit porté par Karine & Philippe Journo, un couple de philanthropes convaincu que la ville de demain ne peut s'imaginer sans un lieu dédié au développement de la philanthropie et du vivre-ensemble.

Le Philanthro-Lab est un lieu généreux, convivial, ouvert à tous les publics. Il poursuit deux missions : démocratiser le geste philanthropique et créer un écosystème favorable à l'essor de la philanthropie.

- **Démocratiser le geste philanthropique**

Le Philanthro-Lab est un démonstrateur de la philanthropie. Ce lieu exceptionnel, ouvert au plus grand nombre, se fixe comme objectif de faire découvrir à chacun de manière conviviale les enjeux et les bienfaits d'une société fondée sur la générosité et de développer ainsi la culture du don.

- **Créer un écosystème favorable à l'essor de la philanthropie**

Le Philanthro-Lab est également un laboratoire d'expérimentations et d'innovations au service de l'intérêt général. L'institution vise à aider tant les associations et les porteurs de projets à concrétiser et à financer leur projet qu'à accompagner dans la structuration de leur générosité et la réalisation de leur projet philanthropique.

Le Philanthro-Lab héberge un incubateur **spécifiquement conçu pour les structures d'intérêt général** qui propose deux programmes d'accompagnement :

- Le **programme d'accélération** pour les porteurs de projets associatifs
- Le **programme d'émergence** pour les philanthropes

L'incubateur et la démarche d'accompagnement

1. Le programme d'accélération pour les porteurs de projets associatifs

A qui cela s'adresse-t-il ?

- Aux porteurs de projets constitués en structures éligibles au régime fiscal du mécénat
- Aux structures qui répondent de manière pertinente et innovante à une problématique d'intérêt général (quelle que soit la thématique, hormis la politique et la religion),
- Aux structures en phase de développement, qui ont testé leur projet par le biais d'un premier déploiement et ont besoin d'un accompagnement stratégique extérieur pour passer un cap.

Qu'apprend-on dans le programme d'accélération ?

- Structurer juridiquement son projet et comprendre les contraintes légales du régime fiscal du mécénat,
- Développer une stratégie de développement et de collecte de fonds : prospection, modélisation de l'offre, développement des outils (CRM, contreparties, don en ligne, outils de communication print/web/media, RS, etc.)
- Comprendre les attentes des mécènes potentiels et animer une communauté de donateurs,
- Savoir communiquer, négocier et convaincre,
- Confronter son projet à la réalité du terrain et la réorienter le cas échéant,
- Imaginer et mobiliser une gouvernance efficace,
- Recruter son équipe,
- Mettre en place une évaluation de son impact,
- Faciliter son intégration dans l'écosystème de la philanthropie,
- Mobiliser et structurer un réseau de bénévoles.

Quels sont les critères de sélection ?

- Éligibilité de la structure au régime fiscal du mécénat,
- Premier déploiement illustrant le caractère pertinent / innovant de la réponse apportée à la problématique abordée,
- Viabilité et pérennité du modèle économique / potentiel de développement et projets en cours,
- Qualité de la gouvernance et de l'équipe,
- Motivation et disponibilité des candidats pour participer à l'incubateur

Ne seront pas recevables :

- Les structures à caractère politique / religieux,
- Les structures lucratives ou ne relevant pas du régime fiscal du mécénat

La participation à ce programme est gratuite. La durée d'incubation est de 10 mois.

2. Le programme d'émergence pour les philanthropes

A qui cela s'adresse-t-il ?

- Aux philanthropes qui envisagent d'initier une démarche philanthropique (phases d'idéation et de création),
- Aux fonds de dotation / fondations privées ou d'entreprise existants, qui souhaitent professionnaliser leur stratégie de mécénat (amorçage et développement).

Qu'apprend-on dans le programme d'émergence philanthropique ?

- Définir une stratégie philanthropique individuelle/familiale/d'entreprise,
- Déterminer le degré d'implication souhaité,
- Fédérer ses proches / ses collaborateurs / ses partenaires,
- Structurer juridiquement et créer une fondation/un fonds de dotation,
- Développer une stratégie de collecte de fonds ou de co-financement auprès d'autres mécènes,
- Définir une méthodologie de :
 - Veille, sélection et due diligence,
 - Suivi de projets,
 - Mesure et analyse d'impact,
- Mettre en cohérence mission et gestion financière du capital d'une fondation,
- Réfléchir à plusieurs, partager, échanger et construire avec ses pairs,
- Gérer tous les aspects fiscaux relatifs à la philanthropie.

Quels sont les critères de sélection ?

- Caractère d'intérêt général du projet poursuivi,
- Pertinence de la réponse envisagée par rapport à la problématique d'intérêt général abordée,
- Compétences et motivations du/des fondateurs,
- Qualité de la gouvernance et de l'équipe.

Ne seront pas recevables :

- Les structures à caractère politique / religieux,
- Les structures commerciales. En ce qui concerne les projets portés par des entreprises, il sera impératif qu'une fondation, une association ou un fonds de dotation ait été créé.

La participation à ce programme est gratuite. La durée d'incubation est de 6 mois.

Le contenu de l'accompagnement

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement de 6 à 10 mois en fonction des besoins du projet et d'un suivi individualisé assuré par les responsables et les partenaires de l'incubateur du Philanthro-Lab.

Cet accompagnement prendra plusieurs formes :

- Des formations collectives (juridique, comptabilité, fundraising, gestion de projets, communication, RH ...)
- Des ateliers et masterclasses
- Du coaching individuel (leadership, pitch ...)
- Des moments d'échange conviviaux
- Du mentorat (grâce à des personnalités qualifiées sélectionnées par leurs compétences dans le réseau du Philanthro-Lab)
- Le suivi mensuel réalisé par les responsables du l'incubateur

Engagement du Philanthro-Lab

Chaque incubé bénéficiera :

- D'un poste de travail sur les plateaux de coworking du Philanthro-Lab,
- De crédits d'accès aux salles de réunion du Philanthro-Lab,
- D'un accès aux services liés : wifi, copieur, support technique,..
- D'un accès 1 fois par an au studio de production de contenus,
- D'un accès au centre de ressources et à la veille menée par le Philanthro-Lab,

A l'issue du programme d'incubation, les structures incubées pourront solliciter la mise à disposition d'un ou plusieurs postes en coworking au tarif en vigueur. Leur demande sera traitée en fonction des disponibilités après acceptation des équipes du Philanthro-Lab.

Engagement des incubés

Les incubés s'engagent à suivre le programme d'accompagnement qui leur est proposé, établi avec les équipes du Philanthro-Lab en fonction de leur projet et de leurs besoins. Ils devront s'impliquer dans le programme et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution des recommandations qui leur seront faites.

Il est vivement recommandé de dédier au moins 2 jours par semaine au programme d'incubation.

Les incubés s'engagent à mentionner le Philanthro-Lab en tant que partenaire sur leurs supports de communication.

Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers	20 juillet 2022
Examen et présélection des dossiers par le Philanthro-Lab	Du 20 juillet au 19 août 2022
Validation des lauréats par le comité de sélection	Semaine du 29 août 2022
Annonce des lauréats et contractualisation	Semaine du 5 septembre 2022
Démarrage du programme d'incubation	Semaine du 19 septembre 2022

Règlement

Article 1 – Organisation de l'appel à projets

Le Philanthro-Lab est une association loi 1901 située au 13-15 rue de la Bûcherie, 75005 Paris. L'incubateur organise un appel à projets destiné à accompagner et promouvoir des projets philanthropiques dans le champ de l'intérêt général.

Article 2 – Déroulement de l'opération et sélection des projets

1. Sélection des dossiers

Les candidatures sont ouvertes le 1 juin 2022.

Le dossier de candidature se trouve sur le site internet du Philanthro-Lab à l'adresse suivante : www.philanthro-lab.org

Le formulaire de candidature doit être complété et validé en ligne avant le 20 juillet à minuit. En cas d'échec du formulaire, le dossier de candidature peut être envoyé par mail à l'adresse incubation@philanthro-lab.org.

Un email de confirmation est envoyé à la réception du dossier.

Tout dossier incomplet ou insuffisamment détaillé sera refusé. La participation au processus de sélection organisé par l'incubateur du Philanthro-Lab est évidemment compatible avec la participation à d'autres processus de sélection.

L'équipe du Philanthro-Lab présélectionnera les dossiers sur la base des critères précisés ci-dessus et s'entretiendra par téléphone avec les candidats présélectionnés pour s'assurer de la pertinence de leur projet et de leur motivation.

Les candidats présélectionnés seront soumis à la validation finale du comité de sélection.

2. Présentation orale des finalistes

Le jury est animé par l'équipe du Philanthro-Lab. Il se réunit pour auditionner les finalistes lors d'une présentation orale finale qui se déroulera dans les locaux du Philanthro-Lab la semaine du 29 août 2022.

La présentation orale a pour objectif de présenter en détail le projet, sa genèse et son impact, ainsi que de permettre au jury de poser des questions et de l'évaluer en se basant sur une grille de critères spécifique au Philanthro-Lab.

La durée de la présentation est fixée à 25 minutes (10 minutes de présentation et 15 minutes de questions).

A l'issue des auditions, le jury délibère et fait le choix de retenir les structures qui seront incubées.

Article 3 – Modalités de participation

Une seule participation par structure est acceptée pendant toute la durée de l'appel à projets.

Toutes inscriptions et participation effectuées avec des informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou contrefaites ou réalisées en violation du présent Règlement seront considérées comme nulles, sans que la responsabilité du Philanthro-Lab ne puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion de l'appel à projets sans que la responsabilité du Philanthro-Lab ne puisse être engagée.

Pour pouvoir participer au concours, le participant doit remplir les conditions de participation suivantes :

- Les associations et fonds de dotation doivent remplir les critères de l'intérêt général et être donc éligibles au régime fiscal du mécénat
- Les structures commerciales doivent justifier d'un projet philanthropique en cours
- Le candidat doit être disponible pour bénéficier du programme, notamment pour les temps d'accompagnement collectif et individuel.

Article 4 – Communication relative aux finalistes du processus de sélection

Les lauréats acceptent que leurs projets soient présentés sur le site Internet du Philanthro-Lab pendant au moins pendant toute la durée du programme d'incubation. Ils pourront ensuite être retirés sur simple demande.

Les lauréats acceptent que leur logo, les éventuelles photos et vidéos présentant le projet soient reproduits.

Article 5 – Règlement

Le fait de participer à cet appel à projets implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Article 6 – Confidentialité

Les membres du comité de sélection, les organisateurs et les personnes ayant accès aux dossiers déposés s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives aux projets. Cependant, il appartient aux candidats de prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de leurs droits en matière de propriété intellectuelle.

Article 7 – Données à caractère personnel

Le Philanthro-Lab recueille des données à caractère personnel vous concernant et s'engage à respecter les dispositions du Règlement Européen N°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement RGPD).

Le Philanthro-Lab s'engage également à respecter les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 concernant les informations personnelles communiquées par les candidats à l'appel à projets qui disposent du droit d'accès, de modification et de suppression des informations qui les concernent.

Ces droits peuvent être exercés en s'adressant au Philanthro-Lab par courrier postal ou par mail à l'adresse : contact@philanthro-lab.org

Les données recueillies sont traitées uniquement pour la gestion du dossier du participant dans le cadre de l'appel à projets.

Seuls les membres du comité de sélection et les organisateurs auront accès aux dossiers déposés. Ces derniers s'engagent à garder secrètes toutes les informations relatives au projet et signent une clause de confidentialité.